

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 4 janvier 2024 fixant le nombre de places offertes aux concours externes nationaux à affectation locale ouverts au titre de l'année 2024 pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture dans la spécialité vétérinaire et alimentaire (recrutement dans le grade de technicien)

NOR : AGRS2335020A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en date du 4 janvier 2024, le nombre de places offertes aux concours externes nationaux à affectation locale ouverts, au titre de l'année 2024, pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien) est fixé à 37 qui se répartissent comme suit :

- 31 places à affectation locale pour la région Hauts-de-France ;
- 6 places à affectation locale pour la région Normandie.

Les concours sont ouverts dans la spécialité vétérinaire et alimentaire. Les postes sont à pourvoir au sein des services d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP).